



**Service de l'Eau et de l'Assainissement**

**Lettre de consultation**

---

**Habillage (inox) de la goulotte du  
clarificateur de la station d'épuration  
de Longueau**

---

**DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES :  
LE 15 Août 2026 -12:00**

Profil d'acheteur : <http://amiens.fr/marchespublics>

Communauté d'Agglomération Amiens Métropole  
Place de l'hôtel de ville  
BP 2720 80027 AMIENS CEDEX 1

### **1. Objet de la consultation**

La station d'épuration de Longueau est équipée d'un clarificateur dont la goulotte est en béton. De ce fait, les algues prolifèrent sur cette surface rugueuse. Un habillage de la goulotte en inox 316 L permettra d'éliminer cette prolifération d'algues et d'obtenir une surface beaucoup plus simple à nettoyer et d'une optimisation du processus de maintenance.

Dans ce cadre, la présente consultation porte sur la fourniture et la mise en place, avec découpe, de plaques et contre-plaques en inox 316 L, comprenant une installation en eau.

### **2. Procédure de passation :**

Cette consultation est une procédure adaptée ouverte, passée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1-1° du code de la commande publique.

### **3. Visite sur site :**

La prestation comprend la pose d'éléments métalliques sur mesure.

Une visite de site est obligatoire pour appréhender tous les aspects du projet. Cette visite devra avoir lieu du 1er au 30 juillet. A la suite de la visite, une attestation de visite sera alors remise au candidat.

L'attestation est à joindre obligatoirement à l'offre du candidat. Amiens Métropole se réserve le droit de refuser toutes offres non accompagnées de la dite attestation de visite.

L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière sur ce seul motif.

La demande de rendez-vous pour la visite de site sera à adresser par mail 72 heures avant la date de visite auprès de :

- M. Gérald DUMONT – Responsable Exploitation et Maintenance STEP  
Adresse mail : [g.dumont@amiens-metropole.com](mailto:g.dumont@amiens-metropole.com)

#### 4. Spécifications techniques

Les travaux devront respecter obligatoirement les spécifications suivantes :

Désignation
<p>Le plan de principe des éléments à fournir, à installer et à ajuster est joint à la présente consultation.</p> <p><u>Fourniture, pose et mise en œuvre et ajustement de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Tôle de fond largeur 400mm en inox 316 L épaisseur 2 mm</li><li>• Tôle latérale hauteur 350 mm en inox 316 L épaisseur 2 mm</li><li>• Découpe et ajustement des tôles de fond</li><li>• Fixation par chevilles à frapper type SPIT HIT 6*40mm</li><li>• Jointage pas mastique polyuréthane</li></ul> <p><u>Contraintes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Remplacement en eaux, avec continuité de service.</li><li>• Aucun outil ni aucune pièce de visserie ou tôle ne doit tomber dans le bassin.</li></ul>

**Les travaux devront être garantis 2 ans minimum.**

#### 5. Délai d'intervention

Un délai global d'intervention de 4 semaines maximum est demandé à compter de la réception de l'ordre de service. Le délai d'intervention comprend la fourniture des matériaux, la mise en œuvre, les raccordements et ajustements nécessaires au complet achèvement du projet.

Toute proposition supérieure au délai maximum de livraison sera rejetée sur ce seul motif.

#### 6. Sécurité

Il sera établi un plan de prévention avec l'exploitant avant tout démarrage de travaux. Il est demandé que l'intervention soit réalisée avec une équipe de 2 personnes minimum.

#### 7. Jugement des offres

**Critère n°1** : Valeur financière de l'offre notée sur 70 points

La note est donnée par la formule :  $M = 70 \times (P_{\text{mini}} / P)$

Avec :

- $P_{\text{mini}}$  = offre qui a le prix (prix total € HT) le plus faible
- P = montant de l'offre étudiée

**Critère n°2** : Valeur technique de l'offre notée sur 30 points, décomposé comme suit :

- Sous critère 2.1 Méthodologie relative à la sécurité des intervenants (**sur 15 points**)
- Sous critère 2.2 Cohérence du planning et continuité d'exploitation (**sur 15 points**)

Ce critère sera noté sur la base de la note de méthodologie pour la découpe des plaques et la mise en œuvre sur site, qui précisera :

- La prise en compte de la sécurité des intervenants (moyens matériels mis en œuvre et organisation du travail)
- Le planning et les mesures prises pour garantir la continuité d'exploitation

Appréciation :	Note octroyée :
Absence d'information ou très insuffisant	0
Insuffisant(e)	3.75
Moyen(ne)	7.5
Satisfaisant(e)	11.25
Très satisfaisant(e)	15

La note globale du candidat sera égale à la somme des notes attribuées au critère n°1 et au critère n°2.

Elle déterminera l'offre jugée économiquement la plus avantageuse.

## **8. Dépôts des offres**

L'ensemble des échanges relatifs à la présente consultation (questions, dépôts) doivent se faire par le biais de la plateforme des marchés publics : <http://amiens.fr/marchespublics>

## **9. Pièces à fournir relatives à l'offre**

### **Pièces de la candidature**

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Un Extrait de Kbis (nominatif) de moins de 3 mois.
- Attestation sur l'honneur relative à l'absence d'interdiction de soumissionner.
- Les attestations de régularité fiscale et de vigilance permettant à l'entreprise candidate à un marché public de prouver qu'elle est en règle concernant sa situation fiscale et sociale.

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- 3 chantiers similaires effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

## **Pièces de l'offre :**

La DPGF (datée et signée électroniquement ou manuscritement lors de l'attribution).

Une note de méthodologie pour la découpe des plaques et la mise en œuvre sur site, qui précisera :

- La prise en compte de la sécurité des intervenants (moyens matériels mis en œuvre et organisation du travail)
- Le planning et les mesures prises pour garantir la continuité d'exploitation
- Les fiches techniques des matériaux utilisés

Un relevé d'identité bancaire.

## **10. Facturation**

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro. Lorsqu'une facture est transmise en dehors de ce portail, la personne publique peut la rejeter après avoir rappelé cette obligation à l'émetteur et l'avoir invité à s'y conformer.

La date de réception d'une demande de paiement transmise par voie électronique correspond à la date de notification du message électronique informant l'acheteur de la mise à disposition de la facture sur le portail de facturation (ou, le cas échéant, à la date d'horodatage de la facture par le système d'information budgétaire et comptable de l'Etat pour une facture transmise par échange de données informatisé)

### **Information à utiliser pour la facturation électronique :**

- Identifiant de la structure publique (SIRET) : 24800053100033
- Code service : 581
- Le numéro d'engagement juridique sera communiqué ultérieurement

## **11. Délai global de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

## **12. Eléments administratifs**

Toute question relative à la présente consultation devra être transmise par le biais de la plateforme dématérialisée.

### Condition d'envoi et de remise des offres :

La transmission de l'offre par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://amiens.fr/marchespublics>

Les offres sous format papier, celles envoyées par voie postale ou déposées dans les services de la collectivité ou par mail ne seront ni ouvertes ni analysées. Elles seront déclarées irrecevables.